

Questions relatives au plan France relance posées par Madame Fatiha AGGOUNE

Madame Sophie THIBAULT
Préfète du Val-de-Marne
Préfecture du Val-de-Marne
Avenue du Général de Gaulle
94 000 CRETEIL

Madame la Préfète,

La partie 3 du rapport présenté est intitulée : « *préparer l'avenir : une action déterminée de l'ensemble des services amplifiée avec le plan France relance* ».

D'emblée, l'introduction de ce chapitre pose comme point central l'opportunité du Plan de Relance, avec ses 54 millions d'euros qui ont été investis en Val-de-Marne au premier trimestre 2021.

Cette partie se décompose en plusieurs chapitres, *Poursuivre les grands projets d'aménagement – Soutenir l'investissement public local – Développer l'offre de logements sociaux dans une logique équilibrée entre les territoires et rénover les quartiers prioritaires – Assurer l'accès à un logement décent et lutter contre l'habitat indigne – Encourager la transition écologique et énergétique – Mobiliser tous les acteurs du service public de l'emploi en faveur de l'inclusion professionnelle – Œuvrer en faveur de l'égalité des chances.*

Nous lisons que ce plan de relance permet d'amplifier et peut-être donc d'accélérer la mise en œuvre d'actions majeures pour préparer l'avenir. Mais l'engagement à travers le plan de relance pour accompagner les actions ciblées, se révèle être, aux regards des enjeux posés, un saupoudrage encore loin des besoins.

En conséquence, il est compliqué d'identifier ce qui relève du droit commun et des actions spécifiques du plan de relance. Rappelons que le Plan de Relance s'inscrit dans la stratégie du quoi qu'il en coûte qui atteint à ce jour les 294 milliards d'euros.

L'Etat prévoit-il d'être au rendez-vous non seulement de la relance mais aussi du développement du territoire au bénéfice de l'ensemble des Val-de-Marnais.es ? Si oui, avec quels moyens supplémentaires ?

Notre seconde question s'inscrit toujours dans cette partie. Le chapitre 2 porte sur le soutien à l'investissement public local. L'Etat doit 1,7 milliard d'euros à la collectivité au titre du transfert des A.I.S. et plus particulièrement du R.S.A. Cette créance fait cruellement défaut et est objectivement un frein à l'investissement notamment. La dynamique fiscale sur les DMTO couplée aux mécanismes de péréquation qui pèsent de plus en plus sur le budget de la collectivité, ne compensent pas le reste à charge supporté par cette dernière

Pouvez-vous nous dire si le projet de Budget 2022 de l'Etat, de par ses choix, va enfin venir compenser ce reste à charge ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, mes respectueuses salutations.

Fatiha AGGOUNE

Conseillère Départementale – Canton du Kremlin-Bicêtre / Gentilly
Présidente du groupe « Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen.nes »